



« Le Conseil de quartier du centre a repris depuis 2 ans et avec les délégués nous nous sommes fixés des objectifs : suivre le développement du cœur de ville, rester attentif au PLU-H pour pouvoir relayer les informations aux habitants et aussi poursuivre notre implication portée sur les trois projets en cours tels que le groupe scolaire Flora-Tristan et ses aménagements, l'immeuble Le Miroir accueillant commerces et services publics, et le chantier de la Glunière dont la première pierre a été posée. Je lance un appel à tous les venissiens de s'approprier les conseils de quartiers qui sont des lieux de démocratie participative incontestable qui permettent à chacun de suivre le développement de notre ville et de remonter nos demandes. »

### Amina AHAMADA MADI

Adjointe au Maire déléguée  
aux Conseils de quartier  
Présidente du Conseil de  
quartier composé de :

Georgette Chaussinand, Djamel Talbi, Joëlle Saraiva-Aires, Anthony Callut, Malika Yazid, Anthony Canu, Henri Thivillier, Dominique Barzasi, Ahamada Madi, Cédric Palladino



## Assemblée générale : bilan et projets du conseil de quartier

Le restaurant du groupe scolaire du Centre a accueilli l'assemblée générale du quartier Centre le 7 octobre dernier. Une centaine d'habitants se sont déplacés pour discuter avec les élus et les techniciens de la ville. Le micro a circulé parmi le public et les riverains ont pu exposer leurs attentes et inquiétudes. Mais avant le débat, les participants ont assisté à une présentation des réalisations passées et à venir.

### Un bilan positif

Amina Ahamada-Madi, adjointe au Maire et présidente du Conseil de quartier Centre, a ouvert la séance en présentant le bilan de l'année écoulée. Les réunions mensuelles des délégués et les permanences en direction des habitants (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois) ont permis d'évoquer des thèmes variés : la propreté et le respect des espaces publics, notamment la place Léon-Sublet, la circulation et le stationnement, notamment sur le boulevard Ambroise-Croizat, entre la rue Emile-Zola et la rue Paul-Bert et les questions liées à la sécurité entre autres. Deux visites de quartier ont réuni habitants, élus et techniciens de la ville les 20 mai et 3 juillet derniers. Parmi les chantiers marquants du quartier, a été soulignée la création d'un parking sur l'ancien terrain rue Marcel-Paul, demande forte du Conseil de quartier. 70 places ont été aménagées sur 2 500 m<sup>2</sup> de terrain. Ont également été mentionnés la réfection de la voirie Boulevard de Jodino, l'installation d'une signalétique piétonne dans le quartier, l'aménagement de la rue Jules-Ferry au niveau de l'école (pose de barrières, reprise du trottoir et matérialisation des places de parking) ainsi que les travaux de reprise des trottoirs rue Gaspard-Picard, le long du nouvel ensemble immobilier.

### Des projets

La présidente a poursuivi en présentant le futur groupe scolaire Flora-Tristan aux habitants ainsi que le projet immobilier « Le Miroir ». Situé à l'angle de la rue Paul-Bert et du boulevard Ambroise-Croizat, il accueillera fin 2017 le siège de la Sacoviv, le Sitiv, Pôle Emploi ainsi que des commerces et de la restauration. En 2015, un total de 345 logements ont été livrés dans le quartier du Centre, répartis sur 5 programmes immobiliers. Un point a également été fait sur le projet d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés sur le site de la Glunière qui sera livré à l'été 2016. En ce qui concerne le plan de travail du Conseil de quartier pour l'année prochaine, la présidente et les délégués souhaitent travailler avec les services municipaux et les partenaires sur les questions abordées au cours de l'assemblée générale, programmer des actions pendant la semaine de la propreté, assurer des visites de quartiers avec les bailleurs et les techniciens municipaux, mettre en place un groupe de travail et d'échange sur la révision du PLU-H et suivre les projets du Miroir et du groupe scolaire Flora-Tristan. Le conseil de quartier demande l'aménagement d'un passage protégé rue Marcel-Paul, la création de places de parking sur le boulevard Ambroise-Croizat entre la rue Emile-Zola et la rue Paul-Bert et qu'un travail soit réalisé sur la propreté de la place Léon-Sublet.

## Paroles d'habitants

### Vitesse excessive des véhicules

Certains habitants présents signalent des secteurs du quartier où des véhicules roulent à une vitesse excessive (rue Jules-Ferry, rue Victor-Hugo, rue Gambetta, rue Alfred-Dreyfus...). Ils demandent l'installation de ralentisseurs. Il est rappelé que ce type de requête doit être transmise à la ville via le Conseil de quartier (lors des permanences), le TOP (joignable 24h/24 et 7 jours/7 au 04 72 51 52 53) ou la Direction Unique Prévention Sécurité. La demande sera alors transmise à la Métropole qui fera les études nécessaires. Néanmoins, la pose de ralentisseurs n'est pas la solution unique dans la mesure où ils engendrent des nuisances sonores pour les riverains. **Il faut également des contrôles de police qui peuvent se faire si les habitants signalent le problème à la ville.** Les 30 agents de Police municipale ne pouvant être déployés de façon simultanée sur l'ensemble du territoire, la Direction Unique Prévention Sécurité a besoin des indications des habitants pour agir.

### Propreté du quartier

**Un travail considérable est réalisé par les agents de la ville et du Grand Lyon afin que la ville soit propre.** Par exemple, les jardiniers de la ville passent un tiers de leur temps de travail à ramasser des déchets. Néanmoins, un certain nombre de points noirs sont identifiés comme étant problématiques. Des agents municipaux sont chargés de la recherche, de l'enlèvement et de la verbalisation des dépôts sauvages. Dans tous les cas, il faut signaler à la ville ces zones afin de donner des indications aux services municipaux et d'éventuellement faire des aménagements.

### Les commerces de centre-ville

La ville rappelle qu'elle n'est pas donneuse d'ordre en matière d'installation de commerces et que la problématique des commerces de centre-ville est commune à beaucoup de villes. L'étude « Cœur de ville » a pris en compte cette question. Des réunions de concertation ont été organisées à destination des

commerçants, mais la mobilisation de ces derniers a été faible alors que la ville a besoin de ce travail partenarial afin que des solutions soient trouvées. Le potentiel vénissien existe et il n'y a pas de raison que les commerçants n'en bénéficient pas.

### Point sur le projet d'habitat de la Glunière

Ce programme concerne 22 familles issues de la communauté des gens du voyage sédentarisés depuis 1988 sur le site de la Glunière. Ce projet est mené en partenariat avec l'ARTAG, la ville et Est Métropole Habitat et s'inscrit dans le schéma départemental pour les gens du voyage. D'ici à l'été 2016, 22 maisons seront proposées à la location pour ces familles dont les enfants sont scolarisés à l'école Pasteur. Dans l'attente de la livraison de ce programme, l'ensemble des familles a été relogé dans le cadre d'un accompagnement social en partenariat avec le CCAS et l'ARTAG. ●

### VISITE DU TERRITOIRE



### L'assemblée générale a été précédée le samedi 3 octobre d'une visite des quartiers Centre et Gabriel-Péri.

Les habitants présents ont participé à la visite de quatre chantiers emblématiques du développement de la ville dans ce secteur.

Premier arrêt devant le futur groupe scolaire Flora-Tristan destiné à accueillir une école élémentaire de 13 classes et une école maternelle de 6 classes sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup>. Ce programme prévoit également deux cours d'école avec préau et jeux d'enfants, un plateau de sport, une aire de dépose minute et de stationnement de bus et un restaurant en self-service. L'école accueillera les enfants sur les temps périscolaires dans des locaux et des salles de classes agrandies et aménagées à cette fin. Les toitures seront végétalisées et le bâtiment sera raccordé au chauffage urbain. Cette opération d'un montant de 14 millions d'euros sera livrée en septembre 2016. La visite s'est ensuite poursuivie sur le parking de l'avenue Marcel-Paul qui,

suite à son réaménagement, permet désormais l'accueil de 72 véhicules dont 3 pour les personnes à mobilité réduite. D'autres travaux ont été réalisés : nettoyage de la parcelle, création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, création d'un muret surmonté d'une clôture, installation d'un éclairage public, plantation d'arbres et d'arbustes, mise en place d'encrochements dans les plantations pour empêcher l'accès aux véhicules dans les massifs et installation de corbeilles de propreté et de potelets. Cette opération d'un montant de 176 000 euros a été livrée en juillet dernier. Troisième arrêt devant l'oeuvre murale de l'artiste sud-africain Bruce Clarke située avenue Pierre-Sémard réalisée dans le cadre d'une résidence de création et dans le prolongement du travail préparatoire réalisé avec des vénissiens au cours d'ateliers entre le 15 juin et le 12 juillet 2015. Bruce Clarke a représenté Frantz Fanon, psychiatre martiniquais qui fut un farouche défenseur de la décolonisation. Apparaissent également les portraits des enfants juifs enfermés avec leurs parents par

les nazis dans le camp de Vénissieux, et qui furent tous sauvés par des associations caritatives, des visages de chibanis et une phrase de Lise London qui vécut à Vénissieux avant la Seconde Guerre mondiale : « Savoir dire non ». Dernier arrêt à la résidence Louis-Aulagne, gérée par l'OPAC du Rhône, et composée de 278 logements répartis en 8 bâtiments construits dans les années 30 et 50. À l'été 2010, des éléments de plafonds se sont effondrés dans 2 appartements sans faire de victime. Depuis septembre 2013, un important projet urbain a démarré. Celui-ci consiste en l'amélioration des 36 logements des allées 19 à 23, la réhabilitation des 116 logements des allées 2 à 18 (réalisées entre septembre 2013 et décembre 2015), puis la démolition des 126 logements des allées 1 à 17 et des 2 locaux commerçants (janvier 2016/décembre 2018). 100 logements seront ensuite construits sur l'emprise des logements démolis. Le montant de l'ensemble de cette opération s'élève à près de 8 millions d'euros. ●

## Agenda

### PERMANENCE LES 1<sup>ERS</sup> MARDIS DU MOIS À 18H

**5 janvier**

Foyer Paul-Langevin,  
24 rue Paul-Langevin

**2 février**

LCR Château, Rue du Château

**1<sup>er</sup> mars**

Foyer Paul-Langevin,  
24 rue Paul-Langevin

**5 avril**

LCR Château, Rue du Château

**Lettre d'information du Quartier Centre.**  
Hôtel de Ville - 69 200 Vénissieux  
- Tél. 04 72 21 44 44 // **Directeur de la publication :** Jean-Dominique Poncet // **Réalisation :** Direction des Ressources en Communication - DRC Vénissieux // **Photographies :** Yves Ricard - DRC sauf mentions // **Conception Graphique :** Clémence Loisy - DRC d'après charte graphique VSP Siennese Design // **Rédaction :** Aurélie Cherasco - DRC // **Impression :** Public Imprim, Vénissieux // **Tirage :** 2 100 exemplaires // **N° ISSN :** 1279-9696. Dépôt légal à parution.